



MNCE 2009

CEIDF

Paris, le 2 avril 2009

UNE ÉLECTION DE PLUS ???... Non, pas seulement !

Car il y a maintenant urgence à faire respecter le **pluralisme** au sein de ce qui est encore notre Mutuelle Caisse d'épargne à toutes et tous...alors que l'avenir s'assombrit...

Les multiples **fusions** de caisses et organismes communs (plateformes informatiques) entraînent un **renouvellement quasi complet des délégués régionaux** de chaque entreprise, délégués chargés de représenter nos intérêts au sein des instances décisionnelles de la MNCE...

Rien de plus **normal** et de **démocratique** direz vous....mais pas tout à fait...et loin s'en faut !

Dans ce type d'élection, obéissant aux directives des codes de la **sécurité sociale** et de la **mutualité**, ce sont des **adhérents MNCE** qui se présentent puis sont élus **individuellement** ...même s'ils sont officiellement **soutenus par des organisations syndicales**.

Seront élus les candidats ayant recueilli le plus de voix ceci sans aucune proportionnalité possible....

Au niveau national, la proposition faite par la CFDT d'établir des « **listes réellement représentatives** » dans chaque entreprise, n'a globalement recueilli, de la part des autres organisations syndicales, qu'au mieux un refus poli, voire aucune réponse !

Alors que risque-t-il de se passer ? → La main mise d'un seul et presque unique syndicat sur l'ensemble des commandes de la mutuelle sans qu'aucune voix ne puisse s'élever pour **proposer, amender** et encore moins pour **contester** ce qui sera décidé... **unilatéralement** !

La **solution** ? Elle existe, elle est simple à mettre en œuvre : chaque adhérent MNCE se doit de **voter pour le pluralisme** apportant une inflexion démocratique et désintéressée, le tout au service d'un **vrai mutualisme** !

En Île de France comme ailleurs, la **CFDT** se réclame de ce rééquilibrage, et vous présente donc **des femmes**

et **des hommes** d'expérience, **motivés et déterminés à défendre** et à **améliorer** notre mutuelle « *santé* » conformément aux **engagements** contenus dans notre profession de foi.

Dès réception de vos instruments de vote et des professions de foi (fin mars/début avril) votez et faites voter pour les candidates et candidats soutenus par la CFDT :
Ce choix sera le vôtre, il nous engagera dans le cadre de ce mandat.

*Patrice DARDANNE (titulaire)
Aline DUPRE (suppléante)*

-
*Yves FOULARD (titulaire)
Jean-Jacques NICOTERA (suppléant)*

-
*Jean-Pierre JANAUDY (titulaire)
Claude BERTRAND (suppléant)*

-
*Alain LE-GAC (titulaire)
Jocelyne LEVERD (suppléante)*

-
*Marie-Hélène MORLET (titulaire)
Marcel GRACIA (suppléant)*

CFDT-CEIDF : 01 40 41 32 17 et 01 40 41 31 92

cfdtceidf@orange.fr

Retrouvez cette information sur le Site Internet de la CFDT :

www.cfdt-ceif.com